

Règlement Pêche de la Carpe

La pêche de la carpe est **ouverte toute l'année**

4 postes maximum sont occupés par nuit sur le lac (86 hectares)

TARIFS :

25€ / nuit / pêcheur

Cabanes de pêche voir nos tarifs sur : [www.cabanes-](http://www.cabanes-lacustra.fr)

lacustra.fr 5€ / accompagnant

(donnant accès aux sanitaires 24h/24h douche et toilettes).

Une caution (50 euros non encaissés) sera demandée à votre arrivée et restituée à votre départ

Avant toute installation, vous devez passer par l'accueil et régler votre séjour.

Les réservations de postes à la semaine seront effectives à réception d'un acompte de 50 % (sauf accord préalable de notre part) payable par chèque ou virement bancaire ou réservation en ligne de la cabane.

chaque poste peut être loué pour 2 ou 3 pêcheurs maximum

IMPORTANT :

L'acompte de 50 % obligatoire pour toute réservation ne sera remboursé en aucun cas.

En cas d'annulation plus de 2 mois avant la date d'arrivée prévue, il pourra être reporté sur une session ultérieure sous 12 mois, si l'annulation intervient moins de 2 mois avant la date d'arrivée il sera perdu.

Aucun remboursement, report ou avoir en cas de départ anticipé de la part du pêcheur ne sera effectué quel qu'en soit la raison.

Dispositions générales :

- Les véhicules sont tolérés autour de l'étang de la Ramade en respectant les consignes données sur place pour chaque poste
- Il est strictement interdit de pêcher un poste depuis un autre poste ou de

dépasser les distances de lancé (130m)

- 4 repères type H ou flottants par poste MAXIMUM sur l'étang

Pas de limite pour les repères "tubes"

- Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse et rester sous surveillance constante des propriétaires dans le domaine / Merci de ramasser leurs besoins.

- Douches, lavabo et toilettes au niveau du restaurant sont à votre disposition 24h/24h et 7j/7j. Merci de tenir propre ces lieux ! Il est strictement interdit de faire ses besoins au bord du lac.

- Ne dégradez pas la végétation.

- N'allumez pas de feu au sol (camping gaz et BBQ hors sol autorisés). Évitez d'être bruyant.

- Déposez vos ordures dans les poubelles prévues à cet effet (poubelles interdites derrière les postes).

- Ne jetez pas vos mégots par terre.

- Le poste doit être propre et sans sac poubelle à votre départ ou la caution sera retenue.

Dispositions sur la pêche :

- La pêche se pratique strictement en NO-KILL,

- Les pêches aux leurres et aux vifs sont STRICTEMENT interdites.

- Seules les tentes, brolly et tonnelles de couleur verte, marron, noir ou camouflage sont acceptées.

- Les bateaux radiocommandés sont autorisés, ainsi que l'amorçage au bait-rocket, les moteurs électrique et sondeurs sont autorisés.

- embarcations sont à utiliser uniquement sur la zone de pêche délimitée du poste, pour tout sauf pour le combat .

- Le port d'un gilet de sauvetage personnel est obligatoire.

- 3 cannes maximum par pêcheur et un seul hameçon par ligne.

- Les hameçons sans ardillons sont obligatoires (micro ardillon et ardillon COMPLÈTEMENT écrasé à la pince également acceptés), de taille maximum n°2.

- Les têtes de ligne et corps de ligne en tresse sont formellement interdits, de même que les nylons de moins de 28/100 ou plus de 45/100 (sauf tête de ligne de 8 m maximum).

- Le lead-core est interdit.

- Seuls les montages permettant la libération facile du plomb en cas de casse sont autorisés, une canne sera d'ailleurs remontée par un de nos gardes en cours de session pour vérification.



Soin aux captures :

La longueur minimale acceptée du tapis de réception (toujours mouillé) est de 1,20m. Grande épuisette à maille fine et sac de pesée à ARMATURES RIGIDES obligatoire.

Toute manipulation de poisson entre le lac et le tapis doit se faire AVEC le sac de pesée à armatures rigides et non dans les bras.

Les captures doivent être ménagées, humidifiées en permanence et remis en liberté immédiatement, après une rapide séance photo à GENOU les esturgeons (les prendre à la main par la queue sans les tordre), leur colonne n'y résisterait pas, ceux-ci doivent être manipulés avec le plus grand soin et ne doivent en aucun cas être sortis de l'eau (pesée et photo dans l'eau OBLIGATOIRES, aucun esturgeon sur la berge).

Les sacs de conservation (même flottants) sont **STRICTEMENT interdits** sous peine d'exclusion.

Les graines sont interdites, sauf le maïs doux.

Il est strictement interdit de marquer ou mutiler les poissons. Un pêcheur doit toujours rester à proximité immédiate des cannes quand celles-ci sont tendues.

Groupes électrogènes interdits.

La direction se réserve le droit d'exclusion immédiate du site, et sans remboursement, en cas d'ivresse manifeste d'un pêcheur ou consommation de produits stupéfiants.

Réservation obligatoire

09-81-01-33-02

contact@cabanes-lacustra.fr

Lacustra Etang de la Ramade

3 La Ramade 23260 FLAYAT



LACUSTRA
Etang de la Ramade
HÉBERGEMENTS / RESTAURATIONS / PÊCHE & LOISIRS

Postes CARPES: 1 à 11

Cabanes sur pilotis:  

